

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Présentation :

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (ci-après Lyon 1), par l'intermédiaire de son service de FORMATION Continue et de l'Alternance (ci-après Lyon 1-FOCAL), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi à l'Université Claude Bernard Lyon 1 : 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cedex.

Lyon 1-FOCAL développe, propose et organise des formations en inter et intra entreprises, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations sont diplômantes ou qualifiantes. Elles sont également proposées dans le cadre d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ou bien d'une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Lyon 1-FOCAL.

Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés.

Stagiaire : personne physique qui participe à une formation.

Organisme financeur : organisme national, régional ou de branche qui finance les actions de formation.

Cas de force majeure : événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties.

2 - Objet :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par Lyon 1-FOCAL.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Lyon 1-FOCAL, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Les informations ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités ou site internet de Lyon 1-FOCAL ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que de celles de Lyon 1-FOCAL.

Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passage de la commande par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

3 - Inscription et documents contractuels :

Le candidat devra s'inscrire selon les modalités en vigueur pour la formation choisie. Les modalités d'inscription sont accessibles sur le site : <http://focal.univ-lyon1.fr/>

Si la candidature est acceptée, une confirmation d'inscription (convention ou contrat) est adressée au client par courrier ou mail.

3.1 - Convention :

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, une convention est adressée au client en deux exemplaires. Il doit retourner à Lyon 1-FOCAL, avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé par les deux parties et revêtu du cachet de l'entreprise après avoir indiqué le numéro de la commande d'achat.

3.2 - Contrat :

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail. Il retournera un exemplaire signé à Lyon 1-FOCAL.

Lyon 1-FOCAL doit être avisé des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) et en tout état de cause avant le démarrage de la formation. Il en va de même des délais de paiement pratiqués par le client.

A défaut de désigner l'organisme financeur compétent pour financer la formation ou si une subrogation n'est pas adressée à Lyon 1-FOCAL dans un délai de 30 jours francs à compter de la date de signature de la convention, l'entreprise s'engage à verser directement les frais de formation à Lyon 1-FOCAL, tels que définis dans la convention.

4 - Annulation ou report du fait du client :

Toute annulation doit être communiquée par écrit à Lyon 1-FOCAL.

Annulation d'un contrat :

En cas d'annulation de la commande par le client dans le délai légal de 14 jours, à compter de la date de signature du contrat, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

A l'expiration de ce délai, le client peut rompre le contrat uniquement pour un cas de force majeure et signalé par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles. Le contrat sera résilié sans qu'aucune indemnité compensatrice ne soit réclamée. Cependant, les droits universitaires (pour les formations diplômantes) devront être réglés dans leur totalité de même que les heures réellement effectuées jusqu'à la date de réception du courrier selon la règle du prorata temporis.

En cas d'abandon par le stagiaire, en cours de formation, et en l'absence de cas de force majeure, Lyon 1-FOCAL facturera au client la totalité du prix de la prestation.

Ces dispositions s'appliquent également à l'interruption de la formation du fait du stagiaire dans le cadre des conventions tripartites.

Annulation d'une convention :

En cas d'annulation au moins 14 jours francs avant le début de la formation, aucune somme n'est due par l'entreprise. Si l'annulation intervient dans un délai inférieur à 14 jours francs avant le début de l'action de formation, Lyon 1-FOCAL facturera les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'interruption par l'entreprise en cours de formation et en l'absence de cas de force majeure, la totalité du coût de la formation est due par l'entreprise.

En cas d'interruption par l'entreprise en cours de formation et dans le cadre d'un cas de force majeure dûment reconnu par Lyon 1, la convention sera résiliée sans qu'aucune indemnité compensatrice ne soit réclamée. Seules les heures réellement effectuées devront être réglées selon la règle du prorata temporis.

Le calcul des heures à facturer selon la règle du prorata temporis prendra en compte, comme date d'interruption, la date réelle si elle est signifiée en amont et par écrit (courrier postal ou mail) par l'entreprise, ou la date de réception de l'avis écrit s'il est postérieur à la date réelle d'interruption.

L'entreprise doit signaler au service de la formation continue de Lyon 1, dans les 48 H et par lettre recommandée avec accusé de réception, le cas qu'elle estime relever de la force majeure en joignant toutes les pièces justificatives utiles.

Lyon 1-FOCAL offre la possibilité au client, pour les formations courtes uniquement, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne répondant aux pré-requis de la formation, après accord du responsable pédagogique.

5 - Annulation ou interruption du fait de Lyon 1-FOCAL :

Lyon 1-FOCAL se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où l'effectif minimum requis n'est pas atteint. Le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement engagés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

Lyon 1-FOCAL s'efforcera de proposer une session de remplacement dans des termes à définir. Dans le cas où la mise en place d'une nouvelle session dans des conditions identiques s'avérerait impossible, Lyon 1-FOCAL remboursera à l'entreprise l'intégralité du règlement déjà effectué.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, Lyon 1-FOCAL se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de Lyon 1-FOCAL, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

6 - Paiement :

Pour toute action de formation, une facture par échéance est adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

Les modalités de règlement des frais de formation figurent

dans le contrat ou la convention.

En cas de règlement par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site dédié de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord éventuel de financement est transmis automatiquement. Une convention est émise, signée par le stagiaire et Lyon 1. Elle désigne l'ANDPC comme financeur mais implique la responsabilité du stagiaire en cas de rétractation de la prise en charge financière par l'ANDPC. En effet, l'ANDPC ne finance que si le stagiaire a bien émargé et réalisé toutes les étapes de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, notamment si le solde ne couvre pas la totalité du coût de la formation, la différence sera directement facturée au client.

Pour les entreprises, un échéancier prévisionnel de facturation est notifié dans la convention.

En cas de règlement par l'organisme financeur dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit être annexé à l'exemplaire de la convention que le client retourne signée à Lyon 1-FOCAL. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'organisme financeur ne parvient pas à Lyon 1-FOCAL, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques.

7 - Défaut de paiement :

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, l'Agent comptable de l'Université Lyon 1 peut entreprendre toute disposition de recouvrement y compris contentieux afin de recouvrer les sommes dues. Les frais afférents au recouvrement effectué par le Comptable public sont à la charge du débiteur et viennent s'ajouter au montant dû.

A défaut de règlement complet, le stagiaire ne pourra pas prétendre à une nouvelle inscription à Lyon 1.

8 - Contentieux :

A l'exclusion des cas de défaut de paiement indiqués à l'article 7, pour tout autre litige, les parties s'efforceront de trouver une résolution amiable dans le cadre d'une médiation.

A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent.

9 - E-Learning :

Prérequis :

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques et recevra un guide d'utilisation, ou suivra un module (à distance) d'appropriation aux outils dédiés à l'enseignement à distance ou participera à une journée de regroupement.

Interruption de service :

Lyon 1 s'efforce de permettre l'accès à la plateforme 24h sur 24, 7j sur 7 pendant la durée des droits d'utilisation, mais peut être amenée à interrompre cet accès (ou une partie des services) à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle de Lyon 1 et éventuelles pannes,
- d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme.

Les stagiaires seront prévenus soit par courriel, soit par un message sur la page d'accueil de la plateforme. Les utilisateurs

reconnaissent et acceptent que Lyon 1 ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler d'une interruption de service pour le stagiaire. Par ailleurs, la responsabilité de Lyon 1 ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à la plateforme. Le client s'engage à informer Lyon 1 dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. Lyon 1 s'efforcera de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Cookies :

Lors de la consultation de la plateforme, des informations relatives à la navigation des clients sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers "cookies" installés sur leur ordinateur. Un cookie est un petit fichier envoyé sur l'ordinateur du client et stocké sur son disque dur. Il permet de faciliter la navigation sur la plateforme et est indispensable pour accéder à certaines fonctionnalités. Le client peut modifier les paramètres de son navigateur afin que les cookies soient désactivés et ne soient pas installés sans son accord exprès. Tout paramétrage mis en œuvre par le client sera susceptible de modifier la navigation sur la plateforme ainsi que l'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Assistance téléphonique :

Lyon 1 met à la disposition des utilisateurs une assistance technique joignable soit par téléphone, soit par courriel ou via la plateforme du lundi au vendredi aux heures de bureau. L'assistance est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à apporter une solution de remplacement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune assistance préventive sur le site du stagiaire n'est prévue.

10 - Propriété intellectuelle :

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Lyon 1, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

11 - Données personnelles :

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au Règlement Général de Protection des Données, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de FOCAL ou tout autre moyen. Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier :

- postal à : Université Lyon 1- service FOCAL - 13 Bd André Latarjet - 69622 Villeurbanne Cedex
- électronique à : focal@univ-lyon1.fr

Les données personnelles, concernant le client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention ou du contrat de formation rempli(e) par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par Lyon 1-FOCAL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Une notice d'information complémentaire est consultable en annexe.

Annexe à l'article 11 des conditions générales de vente relatif au traitement des données personnelles

La présente notice d'information a pour objet de vous présenter les caractéristiques du traitement lié à l'utilisation de bases de données et supports documentaires ainsi que vos droits vis-à-vis des données à caractère personnel vous concernant qui sont utilisées dans ce cadre et leurs modalités d'exercice.

Les finalités du traitement mis en œuvre sont :

- Assurer la gestion pédagogique des inscriptions en formation continue et la facturation des prestations réalisées par l'UCBL.
- Produire des statistiques anonymes.

Il est mis en œuvre par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), dont le siège est situé 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 – 69 622 Villeurbanne Cedex. Le délégué à la protection des données de l'établissement peut être contacté, si nécessaire, à l'adresse suivante : focal@univ-lyon1.fr.

L'UCBL est autorisé à mettre en œuvre ce traitement car celui-ci est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*article 6 du règlement européen (UE) 2016/679 sur la protection des données*).

Conformément à l'article 21 du règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez du droit de vous opposer à ce traitement, sous réserve que les conditions réglementaires de mise en œuvre de ce droit soient réunies. La fourniture des informations est néanmoins nécessaire pour permettre la gestion des inscriptions et la participation des personnes concernées aux formations dispensées par l'UCBL et peut être obligatoire quand elle vise à permettre l'exécution d'un contrat ou une convention auquel vous êtes partie.

Les catégories de données personnelles faisant l'objet dudit traitement sont :

Pour les apprenants :

- Données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, téléphone, adresse postale.
- Nationalité.
- Données relatives à la vie professionnelle : statut professionnel ou qualité de demandeur d'emploi, liste des formations suivies, numéros d'inscription à des formations, type de financement, présence ou absence aux enseignements, motifs d'absence.

Pour les gestionnaires :

- Données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, téléphone, adresse postale, login de connexion.
- Logs de connexion.

Pour les intervenants :

- Données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, téléphone, adresse postale.
- Formations assurées.

Pour les responsables de la structure employeuse :

- Données d'identification : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, téléphone, adresse postale.
- Fonction au sein de l'organisme

Pour les correspondants de la structure employeuse :

- Raison sociale de l'organisme.

- Téléphone et adresse électronique.
- Numéros de SIRET et de déclaration d'activité de formation continue.

Pour les financeurs :

- Données d'identification : nom, adresse électronique, téléphone, adresse postale.
- Numéro de SIRET.
- Nationalité.

Certaines des données précitées sont collectées auprès des autres personnes intéressées par l'inscription considérée (employeur, personne inscrite à la formation, organisme financeur, intervenants dans la formation, gestionnaires du service de formation continue concerné) ou à partir des données conservées dans d'autres applications utilisées par l'établissement (REF, CAS, SIFAC). Ces sources ne sont pas directement accessibles au public.

Vos données personnelles seront traitées exclusivement à cette fin par :

- Les services de l'UCBL en charge de la gestion des cursus proposés au titre de la formation continue (FOCAL, FARE de l'IUT, cellule Congrès)
- L'Agence comptable de l'UCBL, exclusivement pour l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues.
- La Direction du Système d'Information de l'UCBL, uniquement pour la maintenance, la mise à jour, le dépannage de l'application et l'assistance technique.

Une partie des données sont également susceptibles d'être transférées dans d'autres applications et d'être ainsi accessibles à d'autres personnes. Sont concernées les commandes de ventes (application SIFAC), les informations concernant les apprenants inscrits à une formation et les intervenants dans ladite formation (application JeSuisEnCours avec transfert ou accès aux informations strictement nécessaires par les organismes financeurs ainsi que les sous-traitants intervenant dans la gestion de l'application) ainsi que les données d'authentification (application CAS).

Les données seront conservées en base active. Elles feront ensuite l'objet d'un archivage dans le respect de la réglementation en vigueur ou seront supprimées.

Conformément aux articles 15 à 20 du règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles vous concernant, ainsi que du droit à la limitation du traitement, sous réserve que les conditions réglementaires de mise en œuvre de ces droits soient réunies.

En vertu de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez également de la possibilité de définir des directives concernant le sort à réserver après votre décès aux données personnelles vous concernant qui sont traitées. Vous pouvez exercer les droits mentionnés dans la présente notice d'information tout au long de la durée de traitement de vos données personnelles en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : focal@univ-lyon1.fr.

Par ailleurs, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous estimez que vos données sont traitées en violation du règlement européen (UE) 2016/679.



Modèle de formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de : **FOCAL - UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

13 Boulevard André Latarjet

69622 VILLEURBANNE CEDEX

Standard : 04.72.43.13.13

focal.univ-lyon1.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de formation ci-dessous :

Ayant fait l'objet de la signature d'un contrat le :

Numéro de contrat :

Nom du stagiaire :

Adresse du stagiaire :

Signature du stagiaire (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :